

Fête, politique et frontière dans les limites septentrionales du royaume de France (fin XVII^e - début XVIII^e siècles)

Matthieu Fontaine & Philippe Moulis

Matthieu Fontaine : Matthieu Fontaine est docteur en histoire moderne, secrétaire de la Commission départementale d'histoire et d'Archéologie du Pas-de-Calais. Il a soutenu une thèse intitulée : *Espace, temps et administration. Vivre dans les campagnes du nord de l'Artois (bailliages d'Aire et de Saint-Omer). De la reconquête française à la Révolution (1677-1790)*, thèse de doctorat d'Histoire, sous la direction du Pr. Gilles Deregnacourt, Université d'Artois, 2009.

Philippe Moulis : Philippe Moulis est docteur en histoire moderne et chercheur associé à l'Université de Paris 13 (centre Pléiade E.A. 7338). Ses travaux portent sur les jansénismes et les frontières religieuses dans le nord de la France. Il a publié récemment : *L'Unigenitus en frontière de catholicité. Pierre de Langle et ses correspondants (1711-1724)*, Paris, Honoré Champion, 2016.

DOI: [10.25518/1370-2262.301](https://doi.org/10.25518/1370-2262.301)

Résumé :

En Artois comme dans les autres provinces du nord du royaume de France, le déplacement des frontières, au gré des conflits et des traités diplomatiques, a des répercussions sur tous les domaines de la vie en société. Quoi de plus politique qu'une fête en l'honneur d'une dynastie souveraine, de ses victoires ? Dans un contexte régional très favorable à la Contre-Réforme, la promotion du catholicisme en général et celle de la Compagnie de Jésus en particulier se font aussi par ce biais. Les symboles forts employés au cours de ces fêtes les font supprimer par les nouvelles administrations dès le changement de souveraineté effectué, alors que de nouvelles sont établies, toujours dans le même souci de la communication politique.

Mots-clés : Artois, catholicisme, Fêtes, Frontières, Louis XIV, Pays-Bas espagnols

Abstract :

In the Artois region, just like in the other northern provinces of the kingdom of France, the shifting of borders – depending on conflicts and diplomatic treaties, had repercussions on all spheres of society. What could be more politic than a festival in honour of a sovereign dynasty and its victories ? In a regional context that was very partial to the Counter-Reformation the promotion of Catholicism in general and that of the Company of Jesus in particular were also conducted in that way. Since those festivals were associated with powerful symbols, new administrations had them suppressed as soon as changes in sovereignty occurred and new ones were established, still with the same concern for political communication.

La frontière nord du royaume de France, qui le sépare des anciens Pays-Bas, a évolué aux XVI^e et XVII^e siècles¹ au gré des conflits opposant Louis XIII et son fils aux souverains d'Espagne, qui règnent sur les Pays-Bas méridionaux, ou catholiques, par succession des ducs de Bourgogne. On assiste à un déplacement vers l'est des limites entre les deux États, suite au succès des armes du

roi très chrétien. Au début du XVII^e siècle, la province d'Artois appartient à la Couronne d'Espagne, même si, sur le plan religieux, sa partie occidentale relève du diocèse de Boulogne-sur-Mer, dont le siège est situé dans une ville qui dépend du roi de France². Dès 1640, Arras, capitale provinciale, est prise. Le même sort est réservé à d'autres cités artésiennes. Après le traité des Pyrénées de 1659, seule la partie nord de l'Artois, autour de Saint-Omer, cité épiscopale, et d'Aire³, reste sous domination espagnole : c'est l'Artois réservé⁴. Les deux villes finissent par tomber aux mains des armées de Louis XIV en 1676 pour la seconde, et 1677 pour la première, avant d'être rattachées au royaume par le traité de Nimègue en 1678.

Trois cent ans de domination hispano-bourguignonne ont marqué la société et, au moment du changement de souveraineté, parmi les marqueurs du basculement politique figurent naturellement ceux qui touchent à la fête, moment clé de la vie sociale, dont les pouvoirs politique et religieux ont très tôt compris l'importance. Les travaux anciens et récents sur ce thème ont montré que les jours de fête sont des moments antinomiques, où la liberté, celle du carnaval ou du jour férié, est particulièrement encadrée et surveillée⁵. Il est donc impératif pour un nouveau pouvoir en place de contrôler ces manifestations. Au travers d'exemples pris dans la partie de l'Artois la plus tardivement conquise, nous montrerons de quelle manière le changement de domination influe sur le calendrier festif.

Le visage le plus courant offert par la fête politique consiste dans les festivités qui ponctuent naissances et deuils royaux, et la célébration des batailles gagnées. Ainsi, le comte de l'Argentier de Saint-Omer pour l'année allant de la Chandeleur 1620 à la même date en 1621 fait état de la somme de sept florins accordée par les mayeur et échevins de la ville, « à Adrien Lucas, Pierre Fardel et aultres leurs compaignons en nombre de sept (...) pour avoir joué des instrumentz musicaulx sy comme cornetz d'Allemaingne, haultbois, clairons sur la chappelle de Nostre Dame sur le Grand Marché de ceste ville le second jour de décembre de l'an xvic vingt au feu de joye pour l'heureulx succès advenu à l'armée impérialle par la prinse de la ville de Prague⁶ ».

Ainsi la dynastie Habsbourg est célébrée dans son ensemble : on fête autant les grands événements du Saint-Empire que ceux qui touchent au royaume d'Espagne. On en trouve une nouvelle preuve quelques années plus tard, dans le compte de la ville de Saint-Omer pour 1634-1635. Une somme est allouée « aulx canoniers de ceste ville ayans délasché aulcunes pièches de canons après la bataille et victoire obtenue par sa Maiesté Impérialle contre les ennemis de nostre foy Catholicque Apostolicque et Romaine proche de Norlinghe⁷ ». Le vainqueur de Nördlingen, Ferdinand, roi de Hongrie et de Bohême, devient roi des Romains, ce qui occasionne de nouvelles festivités, évoquées dans le compte de 1637-1638, à travers le son du canon. On paye aussi « à (...) Catherine Fontaine, veuve Charles Courtin, concierge de la Scelle⁸ (...) la somme de cent cinquante nœuf livres dix sols pour la despence fait le xviii^e de janvier de ceste année pour le bancquet fait ledict jour à cause de l'election du roy des romains⁹ ».

Au-delà du cas de la célébration des victoires sur les princes protestants, et dans un contexte régional fortement marqué par la Contre-Réforme, autorités politiques et religieuses se servent aussi de la fête pour mettre à l'honneur la religion Catholique et l'ordre jésuite¹⁰. Le compte des recettes et dépenses de la ville pour 1622-1623 mentionne le paiement « À Adolph Marmin, conchierge de la Scelle [de] la somme de cent sept florins huict solz pour la despence du souper faite audict lieu par Messieurs du Magistrat des deux années et leurs officiers le xiie de juing de l'an de ce compte aprèz les processions générales faictes ledict jour en ceste ville pour la solennité et canonization de saint Ignace de Loyola fondateur de la compagnie de Jésus et de saint

Franchois Xavier auquel souper auroit esté invité Monseigneur de Souastre gouverneur et grand bailly de cestedicte ville¹¹ ».

Mais la fête la plus politique est certainement la Saint-André, saint patron des Bourguignons, le 30 novembre. Chaque année à cette date, la ville fait tirer le canon la veille de sa fête, en direction du royaume de France, vers l'Ouest, vers Boulogne. En témoignent les comptes de la ville, dans lesquels figurent des articles de dépenses ainsi conçus : « À Michiel Verbeest au nom des canonniers de ceste ville a esté payé la somme de trente et ungne livres accordée par messieurs du Magistrat de ceste ville pour les debvoirs par eulx faict d'avoir lasché et rechargés tous les canons de ceste ville la veille de sainte André de l'année de ce compte¹² ». Cette célébration de la Saint-André a lieu jusqu'à la reprise de la ville, qui intervient suite à la victoire de Monsieur, frère du roi, à Cassel, en avril 1677. Dès après la prise de la ville, cette célébration disparaît.

Presque un an et demi s'écoulent entre la prise de Saint-Omer et la ratification par les diplomates de la conquête des deux villes du nord de l'Artois et de leurs campagnes par les armes. Les parties en guerre s'assemblent à Nimègue dès 1676 pour négocier la paix. Un premier traité est signé, avec les Provinces-Unies, le 11 août 1678. Le volet du traité de Nimègue concernant les royaumes de France et d'Espagne est signé le 17 septembre 1678. L'ensemble de l'Artois passe sous la souveraineté française. Ce traité comporte trente-deux articles négociés d'une part par le maréchal d'Estrades, Colbert de Croissy et de Mesmes d'Avaux pour le roi de France, don Pablo Spinola Doria, don Gaspar de Tebes, le marquis de la Fuente, don Pedro Ronquillo et Jean Baptiste Christin pour le roi d'Espagne¹³. Sur ces trente-deux articles, seuls deux concernent directement Saint-Omer et Aire, les articles XI et XII, le premier consistant en une passation individuelle des territoires cités entre les deux souverains, le second, en reprenant les terres citées est quant à lui une passation quasi-notariale entre les maisons souveraines, chaque souverain parlant en féodal, à la fois en son nom propre et en celui de ses successeurs.

Il est significatif de noter que lorsque la paix est proclamée à Saint-Omer par ordre du marquis de Saint-Géniès, son nouveau gouverneur, le 30 décembre 1678, ce qu'on appelle la paix de Hollande est autant fêtée que la paix d'Espagne¹⁴. C'est que dans les nouveaux rapports de force régionaux, les Provinces-Unies de Guillaume d'Orange, ces Hollandais figurés par Jean de la Fontaine tantôt en grenouilles¹⁵, tantôt en souris¹⁶, ont pris le pas sur l'Espagne. Après les feux de joie qui ont ponctué la marche triomphale du roi à travers les Flandres, notamment à la suite de la prise de Gand, qui entraîne l'accélération des pourparlers de paix, les festivités trouvent leur point d'orgue entre le 30 décembre 1678 et le jour de l'an 1679. La proclamation de la paix se fait au son des trompettes et des timbales, puis ce sont de nouveaux feux de joie et d'artifices, banquets et réjouissances populaires au son des joueurs d'instruments. Le 1^{er} janvier 1679, des comédiens jouent devant le gouverneur, le lieutenant du roi, le major de la place « et les principales dames et noblesse¹⁷ ». Les bateliers organisent de traditionnels joutes nautiques et tir à l'oiseau. Le tir à l'arc est fort prisé en Artois comme en Flandre et fait partie des incontournables de la fête.

Après le traité de Nimègue, les limites étatiques se déplacent d'ouest en est, et surtout nos deux bailliages ne sont plus des territoires directement frontaliers. Si la terre et les peuples peuvent changer de souverain d'un simple trait de plume au bas d'un traité, il n'en est pas de même des habitudes et du sentiment national. Sur ce dernier point, Louis XIV peut jouer la carte d'une certaine continuité du sang : son épouse Marie-Thérèse est fille de Philippe IV d'Espagne, elle pourrait donc apporter une légitimité aux Bourbons à régner sur ces territoires tant attachés aux continuateurs de la dynastie Bourguignonne. Ce n'est donc sans doute pas un hasard si lors de

sa seconde et dernière visite à Saint-Omer, en juillet 1680, pendant deux jours, Louis XIV est accompagné, outre du duc et de la duchesse d'Orléans, de la reine Marie-Thérèse, mais aussi du Dauphin, qui mêle en lui le sang des Bourbons et des Habsbourg d'Espagne. Au cours de cette visite, Marie Thérèse va communier en l'église Sainte-Aldegonde de Saint-Omer, en présence de toute la Cour. Cette communion de la reine fait partie de la geste royale visant à approfondir les liens entre le peuple audomarois et sa souveraine, et à travers elle la dynastie. Alain Lottin énumère les qualités prêtées à Marie-Thérèse au moment de son décès en 1683 par Pierre Ignace Chavatte, ouvrier sayetteur lillois, « sa piété envers Dieu, sa charité envers les pauvres, son amour envers le roy, sa tendresse envers ses enfants, sa bonté envers les officiers de sa maison », et évoque le fait qu'elle soit la « seule personnalité française à laquelle [il] décerne des louanges lorsqu'elle décède¹⁸ ». Quelques lignes insérées par le curé de Saint-Martin-au-Laert dans ses registres paroissiaux¹⁹, accompagnées d'un chronogramme dans le goût de l'époque, viennent faire écho à celles du sayetteur. C'est également le seul témoignage à nous connu d'un hommage à un membre de la famille royale à l'époque :

*Maria Theresia Austriaca filia Philippi quarti hispaniarum regis regina galliae moritur
30 mensis julii 1683 cuius exequiae mandato regis celebratae sunt 19 mensis augusti
eiusdem anni in tota diocesi audomarensi*

MarIa TheresIa LVDovICI regIs UXor pIe obIt²⁰.

À l'instar de Chavatte, les nord artésiens sont Français malgré eux²¹.

Par une lettre adressée à l'évêque de Saint-Omer datée de Versailles le 5 août 1682, signée Louis et contresignée par Le Tellier, le roi ordonne qu'à chaque Assomption, tous les ans, l'on commémore le vœu de son père à Chartres²². Ce vœu, par lequel Louis XIII mettait sous la protection de la Vierge son royaume et lui consacrait « sa personne, son estat, sa couronne et ses sujets », revêt une importance particulière à la fois pour la personne même de Louis Dieudonné, pour la dynastie des Bourbons et pour le royaume de France. En voulant « pour les mesmes considérations que cette déclaration soyent gardées et observées dans tous les pays et lieux [qu'il a] depuis conquis et qui [lui ont] esté cédez », le roi rend hommage à son père, met en avant ses conquêtes et impose une fête dynastique à un territoire conquis de fraîche date : « mon intention est que doresnavant et tous les ans le jour de l'Assomption de la sainte Vierge vous ayez à faire garder et observer ce qui est prescrit par ladite déclaration et à faire faire une procession en vostre esglise cathédrale et en toutes les autres de vostre diocèse (...) et excitiez par vostre zèle la dévotion d'un chacun en cette occasion pour attirer du Ciel de nouvelles bénédictions sur mon règne et sur cet Estat²³ ».

Une vingtaine d'années après la conquête, tout souvenir de la période hispano-bourguignonne a disparu du calendrier festif à Saint-Omer. Un détail vient pourtant rappeler en creux que l'Artois a longtemps échappé à la domination du royaume de France. La liste des fêtes fixes à observer est établie par les évêques dans leurs statuts synodaux. Si l'on compare celle établie en 1700 par M^{gr} Pierre de Langle, évêque de Boulogne-sur-Mer, dans le paragraphe VI du titre XI, « De l'observation et de la sanctification des fêtes » des statuts de son diocèse²⁴, avec une liste du même type établie par Louis Alphonse de Valbelle dans ses ordonnances rendues au synode tenu le 31 mai 1702 au sujet des fêtes qui doivent être observées dans son diocèse de Saint-Omer²⁵, un point retient notre attention. Le 25 août, la fête de saint Louis, roi de France, qui régna aussi sur l'Artois, est observée dans le diocèse de Boulogne, mais pas dans celui de Saint-Omer. À un moment où l'on commence à voir dans la multiplication des jours fériés une entrave au travail et donc à l'économie, il est fort

probable que le Marseillais de Valbelle, qui ne peut être soupçonné de manquer à ses devoirs vis-à-vis d'un roi à qui il doit son siège épiscopal, a simplement ratifié la liste existante en évitant de promulguer un jour férié supplémentaire avec permission de travailler. Même si son poids ne doit pas être exagéré, cette absence fait écho au peu d'enthousiasme des nord Artésiens à se trouver sous la souveraineté de Louis XIV, et par conséquent à la perte d'une plus large autonomie acquise sous leurs anciens - et lointains - maîtres espagnols.

Aire, Saint-Omer et leurs campagnes ont pris le règne de Louis XIV en cours. Roi depuis trente-quatre ans en 1677, il n'a jamais suscité d'enthousiasme de la part de ses sujets nord artésiens. Et les souffrances endurées lors de la guerre de Succession d'Espagne ont terni la fin de son règne. Avec l'avènement de Louis XV, c'est une nouvelle époque dans les relations des Audomarois et de leur souverain qui débute. La paix encore, attendue depuis si longtemps, celle que l'on espérait de Louis XIV, c'est son arrière-petit-fils qui l'apporte. C'est la paix qui commence à faire basculer Saint-Omer du côté français, et on la célèbre tout autant que le Bien-Aimé lors de fêtes données en son honneur durant de son séjour à Aire et Saint-Omer en 1744.

Notes

- 1 Nelly Girard d'Albissin, *Genèse de la frontière franco-belge. Les variations des limites septentrionales de la France de 1659 à 1789*. Paris, Picard, 1970 (Bibliothèque de la Société d'Histoire du droit des pays flamands, picards et wallons, XXVI) ; M. Dierickx, *L'érection des nouveaux diocèses aux Pays-Bas (1599-1570)*, Bruxelles, La Renaissance du livre, 1967 ; Alain Lottin et Philippe Guignet, *Histoire des provinces françaises du Nord de Charles Quint à la Révolution française (1500-1789)*, Arras, Artois presses université, 2006.
- 2 Parmi les problématiques tournant autour de cette situation, voir Philippe Moulis « Les frontières de catholicité : jansénisme et violence au XVIIIe siècle dans le Nord de la France », dans *Dorsale catholique, Jansénisme, Dévotions : XVIe-XVIIIe siècles. Mythes, réalité, actualité historiographique*, éd. Gilles Deregnacourt, Yves Krumenacker, Philippe Martin et Frédéric Meyer, Paris, Riveneuve éditions, 2014, p. 111-133.
- 3 Actuellement Aire-sur-la-Lys.
- 4 Pagart d'hermansart, « L'Artois réservé, son conseil, ses États, son élection à Saint-Omer de 1640 à 1677 », dans *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, t. XVIII, 1882-1883, p. 455-500.
- 5 J.-Y. Grenier, « Temps de travail et fêtes religieuses au XVIIIe siècle », dans *Revue historique*, t. CCCXIV, 2012, n° 663, p. 609-641 ; Philippe Desmette, « Les fêtes de précepte dans le diocèse de Cambrai à l'époque moderne », dans *Revue du Nord*, t. 91, 2009, n° 379, p. 61-84.
- 6 Bibl. d'Agglo. de Saint-Omer, arch. Mun. Compte de l'argentier, Chandeleur 1620 - Chandeleur 1621. Chapitre des dépenses, f° 99.
- 7 Bibl. d'Agglo. de Saint-Omer, arch. Mun. Compte de l'argentier, Chandeleur 1633-Chandeleur 1634. Chapitre des dépenses, f° 119.
- 8 La maison de ville, sur la Grand-Place, qui tire son nom des sceaux qui y sont conservés.
- 9 Bibl. d'Agglo. de Saint-Omer, arch. Mun. Compte de l'argentier, Chandeleur 1637-Chandeleur

1638. Chapitre des dépenses, f° 124.

10 Annick Delfosse, Quand la politique est conviée sur les planches. Spectacles, patriotisme et morale politique dans Les collèges jésuites belges au XVIIe s, dans Église, pouvoir civil et enseignement (XVIe - XVIIIe siècle), éd. Ph. Desmette, Bruxelles, 2008, p. 33-55 (Cahiers du CRHIDI, 29) ; Entre calvinistes et catholiques, les relations religieuses entre la France et les Pays-Bas du Nord (XVIe-XVIIIe siècles), éd. Yves Krumenacker, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010 et Alain Joblin, Les protestants de la Côte au XVIIe siècle (Boulonnais, Calais), Paris, Honoré Champion, 2012.

11 Bibl. d'Agglo. de Saint-Omer, arch. Mun. Compte de l'argentier, Chandeleur 1622-Chandeleur 1623. Chapitre des dépenses, f° 112 v°.

12 Bibl. d'Agglo. de Saint-Omer, arch. Mun. Compte de l'argentier, Chandeleur 1629-Chandeleur 1630. Chapitre des dépenses, f° 103 v°. On peut rapprocher cette célébration de la Saint-André de celle de la Saint-Désiré, le 11 février, jour de la reprise de Saint-Omer par les Bourguignons en 1489, au cours de laquelle était promenée l'effigie d'un chat (voir « Fête et politique à Saint-Omer. La célébration annuelle de la Saint-Désiré (xvie-xviie siècles) », dans Histoire de la fête à travers les âges. Saint-Martin-Boulogne, Cercle d'Études en Pays Boulonnais, vol. X, 2015, p. 97-106.

13 Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Traités Multilatéraux, 16780001.

14 Bibl. d'Agglo. de Saint-Omer, arch. Mun. Compte de l'argentier pour la période comprise entre la chandeleur 1678 et la même date en 1679. Chapitre des dépenses, f° 72 v°-74 v°.

15 « Le soleil et les grenouilles », Fables, édition des Classiques Hachette, par René Radouant, (1929), livre XI, n° 10, p. 440-442. Les derniers vers en sont les suivants : « Grenouilles devraient se taire, / Et ne murmurer pas tant ; / Car si le soleil se pique, / Il le leur fera sentir ; / La république aquatique / Pourrait bien s'en repentir ».

16 « La ligue des rats », Fables, même édition, livre XI, n° 11, p. 443-445. Dans cette fable, le rat représente l'Empire, la souris la Hollande et le matou Raminagrobis, « plus fin qu'eux » est Louis XIV.

17 Bibl. d'Agglo de Saint-Omer, arch. Mun. Compte de l'argentier 1678-1679, f° 73 r°.

18 Alain Lottin, Chavatte, ouvrier lillois. Un contemporain de Louis XIV, Paris, Flammarion, 1979, p. 156 et 183 (Science).

19 Arch. dép. du Pas-de-Calais, registres microfilmés sous la cote 5Mi757R1.

20 « Marie-Thérèse d'Autriche, fille de Philippe IV roi des Espagnes, reine de France (littéralement « de Gaule ») est morte le 30 du mois de juillet 1683 et ses funérailles ont été célébrées par ordre du roi le 19 du mois d'août de la même année dans tout le diocèse de Saint-Omer. Marie Thérèse épouse du roi Louis mourut pieusement ». Merci à Jean-Charles Bédague pour ces transcription et traduction.

21 Alain Lottin, Chavatte..., op. cit.. « Français malgré lui » est le titre du chapitre dans lequel l'auteur évoque la question du sentiment national, p. 156-198.

22 Arch. dép. du Pas-de-Calais, dépôt de Saint-Omer, 2 G 124.

23 Ibid.

24 Règlements de Monseigneur l'évêque de Boulogne publiés en son synode du 7 mai 1704, pour addition aux Statuts de l'année 1700. Boulogne, P. Battut, 1704.

25 Recueil des mandemens et de toutes les ordonnances de feu M. Louis Alphonse de Valbelle, évêque de S. Omer contenant aussi plusieurs mandemens de messieurs les Vicaires Généraux, & de Monseigneur François de Valbelle à présent évêque de Saint Omer. Luxembourg, s.l., André Chevalier, 1718, p. 85-94.

PDF généré automatiquement le 2020-07-14 17:44:22

Url de l'article : <https://popups.uliege.be:443/1370-2262/index.php?id=301>